

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 DECEMBRE 2024

COMMUNE DE HOSTENS

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

PRESENTS : Maurice MALLET / Nadège SOUBIRAN / Jan Louis DARTIAILH / Julien HENRIOT / Pierre DURY / Lucienne BOUCLY / Serge SPEELERS / Pascal BIZZARI / Julien RUIZ / Cédric RE / Evelyne DODE

ABSENT EXCUSES : Monique GRIVEL / Bernadette RESTOUILH / Muriel VELOSO / Nicole ZAMMIT

ABSENTS NON EXCUSES : Aucun

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Julien HENRIOT

PROCURATIONS :

- Monique GRIVEL pour Pascal BIZZARI
- Bernadette RESTOUILH pour Evelyne DODE
- Muriel VELOSO pour Julien RUIZ
- Nicole ZAMMIT pour Maurice MALLET

Le quorum est atteint

La séance est ouverte à 18h30

Secrétaire de séance : Julien HENRIOT

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 25 OCTOBRE
2. DELIBERATION RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DE LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ASSURANCE INCAPACITE DE TRAVAIL (CNP) – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR L'ANNEE 2025
3. DELIBERATION RELATIVE A LA REDEVANCE POUR LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE ET LA REDEVANCE POUR LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2025
4. DELIBERATION RELATIVE A LA REDEVANCE POUR LA PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2025
5. QUESTIONS DIVERSES

1-APROBATION DU PROCES VERBAL DU 25 OCTOBRE 2024

Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du précédent **procès-verbal**.

Vote :

- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- POUR : 15 DONT 4 PROCURATIONS

2 - DELIBERATION RELATIVE AU RENOUELEMENT DE LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ASSURANCE INCAPACITE DE TRAVAIL (CNP) – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR L'ANNEE 2025

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un renouvellement et soumet la délibération au vote

Vote :

- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- POUR : 15 dont 4 procurations

3 - DELIBERATION RELATIVE A LA REDEVANCE POUR LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE ET A LA REDEVANCE POUR LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2025

Lors de la réunion, M. le Maire a expliqué que c'était l'agence qui proposait un tarif devant être inclus dans la facture. Mr MALLET a précisé que ce tarif est fixé par l'agence de bassin Adour-Garonne et que ces délibérations doivent être votées dans toutes les communes de France. Il a souligné que le tarif peut varier selon les villes.

Dans un premier temps, pour 2025, ces taux seront minorés à la valeur la plus faible, car les agences appliquent un coefficient minorateur de 0,2. Ce coefficient évoluera au fil des années en fonction de l'exploitation, des travaux réalisés, du taux de fuite, etc. Côté assainissement, le coefficient sera lié aux performances de la station d'épuration.

M. le Maire a expliqué que la commune est bien positionnée dans ce domaine car la station d'épuration fonctionne correctement. Un diagnostic de performance a d'ailleurs été engagé par la commune. Il a également noté que certains lotissements sont connectés aux eaux usées via les eaux pluviales. Dans le cadre de ce diagnostic, un « test fumé » est notamment prévu pour vérifier ces connexions, notamment au niveau des Bruyères.

Le débit d'eau usée entrante est actuellement de 260 à 270 m³ par jour, mais les jours de pluie, ce chiffre atteint presque 900 m³. Le diagnostic en cours, réalisé par Artedia, doit identifier les

introductions d'eaux pluviales pour engager une mise en conformité.

M. le Maire a indiqué que la semaine dernière, la commune avait reçu des modèles de délibérations du département et que les deux délibérations proposées sont conformes aux modèles. Monsieur RUIZ a rappelé un épisode précédent où le gouvernement Barnier avait tenté de ponctionner les agences de l'eau pour le budget de l'État, ce qui avait créé un scandale de 130 millions d'euros. Il a souligné la nécessité de rester vigilant vis-à-vis du prochain gouvernement.

M. DURY s'est interrogé sur la nécessité de voter ces délibérations alors que les tarifs sont déjà arrêtés. Il rappelle qu'actuellement, il y a deux lignes sur les factures, mais à partir du 1er janvier, il y en aura trois.

Il a aussi expliqué que la commune n'était pas performante en matière de fuites identifiées et non traitées, un problème récurrent qui nécessite une meilleure gestion. M. le Maire a reconnu que de nombreuses communes sont confrontées à ce même problème. Les réparations sont chronophages en termes de personnel, d'autant que la commune a perdu son responsable du service de l'eau depuis deux mois et demi, ce qui augmente la charge de travail des autres employés.

La commune a sollicité la Sogedo pour des devis concernant certaines interventions. Cependant, des travaux comme ceux de la route de Mont-de-Marsan, où les canalisations contiennent de l'amiante, sont particulièrement complexes. Il existe également des bouches à clef cassées qui ne peuvent être condamnées, et le manque de plans ou de plans à jour complique encore les interventions.

Mr le Maire conclu en expliquant que même si les délibérations ne sont pas votées, l'agence exigera le reversement des sommes prévues, car cela a déjà été acté par la modification de la loi de finances.

Vote :

- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 3 (Pierre DURY / Lucienne BOUCLY / Serge SPEELERS)
- POUR : 12 dont 4 procurations

4 - DELIBERATION RELATIVE A LA REDEVANCE POUR LA PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2025

Mr le Maire explique qu'il s'agit du même sujet, mais cette fois ci pour le système d'assainissement. La délibération concerne une redevance de 0,35 centimes au mètre cube et un coefficient minorateur de 0,105.

Vote :

- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 3 (Pierre DURY / Lucienne BOUCLY / Serge SPEELERS)
- POUR : 12 dont 4 procurations

5 - QUESTIONS DIVERSES

1. Relevés des compteurs d'eau

Monsieur le Maire a informé que Karine, assistée de François, ont effectués les relevés des compteurs d'eau. Voici les données recueillies :

- 708 factures
- 784 compteurs enregistrés
- 76 compteurs défaillants
- 821 contrats en cours au total

Certains compteurs ne fonctionnent pas correctement, notamment :

- Deux compteurs enregistrent des données à l'envers.
- Plusieurs compteurs sont en panne et ne communiquent plus.

Le fabricant a signalé que la garantie de deux ans est dépassée. Cependant, il est disposé à fournir un nombre proportionnel de compteurs de remplacement en fonction de la commande initiale. Le coût de la main-d'œuvre pour le remplacement n'a pas été pris en compte.

Monsieur le Maire a rappelé que la mairie doit renseigner chaque année le système Sispea.

Il a expliqué que le volume d'eau vendu est souvent sous-estimé, ce qui entraîne des décalages de chiffres et qui sont considérés comme des pertes. Pour les compteurs défaillants, une moyenne des trois dernières années est employée pour estimer la consommation.

Lors du débat, Monsieur DURY a soulevé l'hypothèse que les problèmes pourraient être liés aux piles. Cependant, Mr RÉ a précisé que les diagnostics techniques ont exclu cette possibilité.

Par ailleurs, Monsieur RUIZ a posé la question de savoir si d'autres communes rencontrent les mêmes difficultés. A la connaissance du Maire, aucun sondage ou étude n'a été réalisé jusqu'à présent et les

fournisseurs ne nous le diront pas.

Mr MALLET a mentionné un salon prévu à Rennes sur le thème des compteurs d'eau, mais la distance pourrait poser un obstacle pour y participer.

Monsieur DURY a évoqué une recommandation de filtre sur la fiche constructeur. Monsieur le Maire et Maurice ont assuré que la qualité de l'eau est validée, et le fabricant n'a pas remis en question cette qualité.

Mr le maire explique que la semaine passée, un camion a récemment prélevé illégalement de l'eau à une bouche incendie, ce qui a causé des désordres temporaires

Monsieur DURY a ajouté que l'eau utilisée pour combattre des incendies de plus de 24 heures ne sera pas taxée.

Mr le Maire rebondit et explique qu'en 2022, 15 000 mètres cubes d'eau ont été estimés sans impact sur les chiffres du BRGM.

2. Aide pour Mayotte

Monsieur le Maire a proposé une aide pour Mayotte. Deux options ont été envisagées :

1. Faire un don direct.
2. Lancer un appel aux dons.

Un consensus s'est dégagé pour un don de 1 000 €.

3. Contrôle des installations électriques

Suite à un contrôle des installations électriques de l'école, une commission passera prochainement pour vérifier celles de la salle des fêtes. Les bases des installations devront être uniformisées, impliquant un coût supplémentaire de 7 000 €.

4. Modification du PLUI

Monsieur le Maire a expliqué qu'un commissaire enquêteur était intervenu sur la commune 15 jours auparavant. Il explique qu'il a été accusé de modification du PLU. Il a alors rappelé qu'il n'a plus la compétence de modifier les zones constructibles. et que lors de la dernière enquête sur le PLUI, la DDTM a :

- Supprimé 17 hectares à urbaniser.
- Conservé 4 hectares qui avaient été supprimés il y a trois ans.

Monsieur DURY explique qu'il a exprimé ses réserves sur le registre dématérialisé quant au processus de déclassement des terrains.

Il explique qu'il aurait été préférable de consulter le conseil municipal. Il a également mentionné des incohérences liées au déclassement des terrains de Madame BOUCLY, initialement classés en zone U1, mais récemment déclassés en zone N (naturelle).

Monsieur le Maire a tenu à clarifier qu'il n'avait aucune responsabilité dans ces décisions, celles-ci

étant imposées par l'Etat. De son côté, Mr RUIZ a critiqué la loi contre l'artificialisation des sols, qu'il juge excessivement restrictive.

Mr DURY constate des incohérences et c'est cela dont il veut débattre.

Mr le maire lui évoque une nouvelle incohérence qu'il a constaté, à savoir qu'ils ont mis la zone des futurs vestiaires en zone Naturelle.

Il rappelle que ces décisions sont malheureusement imposées par l'Etat et qu'elles ne relèvent pas de son choix. Il souligne qu'au niveau départemental également, des terrains ont subi des déclassements similaires.

19h32 : La séance est levée

Le secrétaire de Séance :

Julien HENRIOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Henriot', written over a light blue horizontal line.